

Séance du 08 avril 2015

L'an deux mil quinze, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de *Saint-Léon-Sur-Vézère*, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de *M. Frédéric MALVAUD*, Maire.

Nombre de Conseillers	: 11
En exercice	: 11
Présents	: 10
Absents	: 01
Procurations	: 01
Votants	: 11

Présents : *M. Frédéric MALVAUD, Mme Anita JARDEL, M. Gilbert JARDEL, M. Michel LESPINASSE, Mme Virginie FAGETTE, M. Serge SÉPART, M. Christian DU MOTTAY, M. Yannick DALBAVIE, M.*

François LUNVEN, M. LESPINASSE David

Procuration : *M. Gé KUSTERS à M. Gilbert JARDEL*

Secrétaire de Séance : *Mme Anita JARDEL*

Ouverture de la séance à 18h45

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour :

- Logement communal T4 : attribution

1. PREINSCRIPTIONS DES ENFANTS DE 2 à 3 ANS AU SEIN DU RPI (Plazac-St Léon sur Vézère & Peyzac le Moustier) - Délibération-2015-013

Monsieur le Maire indique qu'une réunion s'est tenue le 31 mars dernier en présence de M. Pierre BAZIARD (Inspecteur de l'Education Nationale), Madame la Présidente du SIVOM de la Côte de Jor, M. BARBOT Lionel représentant des parents d'élèves et les 3 maires du RPI, concernant le devenir de notre école sur la Commune.

INFORME que M. l'Inspecteur de l'Education Nationale a confirmé nos craintes concernant une mesure de retrait de poste envisagée au sein de notre RPI 717 PLAZAC/ SAINT LEON sur VEZERE, en se basant sur des effectifs prévisionnels et une interprétation des articles L113-1 et D113-1 du code de l'Éducation Nationale qui nous semblent erronés.

Les services de l'inspection d'académie refusent de comptabiliser dans leurs prévisions les préinscriptions des toutes petites sections. Or, depuis de nombreuses années, à la demande des parents et pour respecter le souhait constant des différentes équipes municipales, notre RPI accueille les tous petits en l'absence de structure adaptée dans notre milieu rural.

PRECISE que si les toutes petites sections étaient, comme il est indiqué dans le code de l'Éducation Nationale, comptabilisées dans les prévisions des effectifs, les conclusions des services de l'Inspection d'Académie quant à la mesure de retrait de poste seraient sans aucun doute différentes.

DIT qu'elle va également prendre un arrêté municipal dans ce sens, et qu'elle va saisir Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre de l'Education Nationale et M le Préfet de la Dordogne.

Après exposé, Monsieur le Maire demande que les toutes petites sections soient acceptées dans notre RPI sans condition à la rentrée 2015 et pour les rentrées suivantes, et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur ce sujet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité ;

DEMANDE

- comme il est indiqué dans le code de l'Éducation Nationale (articles L113-1 et D113-1), de comptabiliser dans les prévisions des effectifs les préinscriptions concernant les enfants âgés entre 2 et 3 ans pour la rentrée 2015-2016,
- que les toutes petites sections soient acceptées dans notre RPI sans condition à la rentrée 2015 et pour les rentrées suivantes.

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

2. Location et attribution d'un logement T 4 - Délibération-2015-014

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le logement T4 situé dans le bâtiment de la mairie peut être remis en location depuis la remise des clefs par l'ancien locataire.
M. le Maire présente au conseil les dossiers des candidatures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide :

- * de louer le logement T4 à Mme Alexandra Birembaut à compter du 1^{er} mai 2015,
- * d'établir un contrat de location type pour un loyer conventionné
- * de déterminer le montant du loyer en fonction de l'indice du coût de la construction,
- * du versement d'un dépôt de garantie représentant un mois de loyer, soit 419.58 euros.

Donne délégation au maire, pour signer le dit bail.

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Signatures :

Le Maire, Frédéric MALVAUD :

La 1^{ère} adjointe, Anita JARDEL :

Le 2^{ème} adjoint, Gilbert JARDEL :

Le 3^{ème} adjoint, Michel LESPINASSE :

David LESPINASSE

Yannick DALBAVIE

François LUNVEN

Virginie FAGETTE

Serge SÉPART

Christian DU MOTTAY

Gé KUSTERS

Absent